

Concertation au titre du code de l'urbanisme sur le projet de réaménagement de l'avenue du Médoc et du carrefour Cantinolle

Compte rendu réunion publique du 17 février 2020 - à Eysines
pour le secteur Cantinolle jusqu'à rue de la Pompe au Bréteil

La réunion publique a débuté à 19h15 par l'introduction du projet par Christine Bost, maire d'Eysines :

Ce projet a été initié à la demande de la commune depuis quelques années. Le carrefour de Cantinolle et l'avenue du Médoc sont aujourd'hui non aménagés, présentant un caractère très routier non sécuritaire avec l'absence de continuités piétonnes et cyclables. La commande a donc été passée à la métropole pour établir un programme d'aménagement, afin de créer une vraie entrée de ville et de sécuriser par divers aménagements tous les types de déplacements.

Madame la maire n'a pas assisté à la suite de la réunion.

Etaient présents pour cette présentation :

Mr Tournerie – mairie d'Eysines – conseiller municipal- Voirie mobilité- élu métropolitain

Mme Frénais – mairie d'Eysines - 1^{ère} adjointe – aménagement urbain

Mr Falgère – Bordeaux Métropole

Mme Lanau- Bordeaux Métropole

Mme Ducla- mairie d'Eysines- Aménagement opérationnel

Présentation des études préliminaires du carrefour Cantinolle avec 3 scénarii envisagés.

Scénario du giratoire à 30m de rayon :

Intervention N°1 :

Demande de création de stationnement au droit des clôtures côté commerces en lieu et place des fossés existants.

Réponse de Bordeaux Métropole et Mairie : Les fossés existants sont à conserver car ils ont un vrai rôle hydraulique. De plus, l'altimétrie actuelle complexifie la réalisation de ce type d'aménagement.

Il est précisé que chaque commerce doit avoir son propre stationnement.

Intervention N°2 :

« Sur ce projet, les traversées piétonnes entre le parking créé et les commerces sont compliquées. Pourquoi ne pas créer une passerelle ? »

Réponse de BM : L'investissement pour une passerelle changera forcément le coût du projet. Le giratoire proposé possède des traversées sécurisées. D'autres traversées plus directes et sécurisées (traversée en 2 temps) peuvent également être étudiées.

Intervention N°3 :

« Sur quel terrain la contre-allée proposée sera-t-elle réalisée ? »

Réponse de BM : Les travaux sont réalisés dans l'emprise du domaine public actuel.

Intervention N°4 :

« La contre-allée risque d'être une contrainte pour les clients et risque de servir de shunt. »

Réponse de BM et Mairie : La contre allée est créée pour éviter les mouvements de tourne à gauche qui sont actuellement pratiqués et qui s'avèrent dangereux.

L'objectif est donc de sécuriser les entrées et sorties des clients des différents commerces sur cette contre -allée qui sera en sens unique.

De plus, déboucher sur un giratoire est plus sécuritaire que de sortir directement sur l'avenue du Médoc.

Scénario du giratoire Oblong :

Intervention N°5 :

Les commerçants veulent utiliser le parking et préfèrent le scénario giratoire de 30m qui propose un plus grand nombre de places de stationnement.

Scénario du giratoire Cacahuète :

Pas d'intervention.

Intervention N°6 :

« Pourquoi la voie verte court elle le long des commerces et ne se situe-t-elle pas de l'autre côté de l'avenue du Médoc ? »

Réponse BM : Dans le projet, la voie verte se situe, sur tout le linéaire, depuis l'avenue de Soulac au Taillan-Médoc jusqu'au Vigean, au Nord de l'avenue du Médoc. Ce choix a été fait pour éviter les croisements de cette voie verte avec les différents accès privés. De plus, l'objectif est d'éviter les traversées des piétons et cyclistes à plusieurs reprises sur ce linéaire si on change la voie verte de côté.

Avenue du Médoc

Présentation des diverses séquences entre l'avenue de l'Europe et la rocade.

Intervention N°7 :

Inquiétude sur l'impact de la réduction de chaussée sur le trafic.

Réponse BM et Mairie : Cette réduction n'aura aucun impact sur le trafic. Les voies proposées à 3m de large sont normées et largement suffisantes.

De plus l'objectif du projet est d'éviter les acquisitions foncières et de travailler au maximum dans l'emprise publique existante. Cette réduction de largeur de voie dont une partie n'est pas utilisée actuellement permettra de créer le profil en travers voulu.

Intervention N°8 :

Durée, délai des travaux et impact sur les commerces ?

Réponse BM et Mairie : Etant au début du projet, il n'y a pas de vision fine du planning. Il y a encore de nombreuses étapes à réaliser avec entre autres des préalables fonciers et environnementaux.

Le financement de ce projet n'est pas encore décidé. Vu le linéaire et le montant financier de cette opération, cette dernière sera automatiquement scindée. Une attention particulière sera portée sur la signalisation pendant les travaux.

Intervention N°9 :

A la fin de cette présentation, l'ensemble des présents exprime une préférence pour la solution giratoire de 30m.

Intervention N°10 :

Interrogation sur l'accès des camions sur la contre-allée et aux commerces.

Réponse BM : L'aménagement est dimensionné pour permettre l'accès aux poids lourds.

Intervention N° 11 :

« Fonctionnement des accès au Parking Relais. Est-ce que la circulation peut être dirigée vers l'avenue de l'Europe ? »

Réponse BM et Mairie : Accès au parking relais depuis l'avenue du Taillan. L'avenue de l'Europe qui est encore une voie privée fait partie des équipements publics de la ZAC Cares Cantinolle. L'objectif étant d'en faire une voie à circulation apaisée, il n'est pas souhaitable d'y renvoyer la circulation pour l'accès au parc relais. L'accès par le futur giratoire de Cantinolle puis l'avenue du Taillan-Médoc est plus simple et naturel.

Intervention N°12 :

« Comment se diffusent les accès de la contre-allée ? »

Réponse BM : Cette contre allée est en sens unique avec un seul accès au niveau du giratoire de l'avenue de l'Europe et une seule sortie au niveau du carrefour de Cantinolle.

Intervention N°13 :

« Quelle possibilité pour implanter un totem de 4m près de la contre-allée ? »

Réponse Mairie : Question à poser sur le site de la participation. La mairie répondra à la demande sur la base du règlement de publicité. Elle convient qu'il est plus judicieux d'avoir un seul totem regroupant les enseignes plutôt qu'une multitude de panneaux.

Fin de la réunion à 21h00.